



Mon ordi perquisitionné aidz moi svp

Par **yan21**, le **15/11/2008** à **22:37**

Bonjour,

Suite à une dénonciation, les gendarmes sont allés chercher ma copine à son travail pour qu'elle ouvre la porte de chez elle sans que je les entende. Ils font leur perquisition et trouvent 5 g de cannabis. Ils ont pris l'ordinateur de ma copine et un ordinateur qu'on m'avait prêté et ils ont gardé que le mien sans me dire pour quelle raison, sans prévenir le propriétaire de l'ordinateur. Le propriétaire a écrit à la gendarmerie et au procureur mais sans réponse de leur part. Le propriétaire veut porter plainte contre moi pour vol. Que doit-je faire, svp ? Aidez-moi. Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **11:06**

Bonjour,

Bon, une fois les fautes d'orthographe corrigées, la ponctuation posée, c'est déjà plus compréhensible. Rassurez-vous, on voit pire sur les forums.

Aucune inquiétude pour vous. C'est une procédure de perquisition tout ce qu'il y a de plus classique. Tant que la procédure est en cours, ni vous ni le propriétaire de l'ordinateur, ne pourrez récupérer l'appareil, il est classé dans les pièces de procédure. Toute plainte pour vol, de ce propriétaire à votre encontre, risque de se retourner contre le propriétaire car, soit le procureur classera cette plainte sans suite, soit il risque d'inquiéter ce propriétaire surtout si, dans le disque dur de l'ordinateur, les enquêteurs-spécialistes découvrent certaines choses

que le propriétaire veut cacher.

Donc, laissez le propriétaire vociférer s'il en a envie, ce sera en pure perte.

Par **yan21**, le **16/11/2008 à 18:45**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE REPONCE ET MERCI DE SE QUE VOUS FAITE mais es t il normal qu'il es rendu selui de ma copine et pas le mien et que le proprietere n'es pas ete averti

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008 à 18:48**

Parce que celui de votre copine ne détenait rien d'anormal.

Par **yan21**, le **16/11/2008 à 19:25**

merci et comment savoir de quoi je suis accusé exactement comment fait t on svp

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008 à 22:54**

Pour l'instant, et selon ce que vous nous écrivez, les enquêteurs font leur boulot sur commisions rogatoires d'un juge d'instruction. Ils recherchent, c'est tout. Si votre ordinateur ne révèle rien, il vous sera rendu mais si le disque dur cache des infos, ils les trouveront. Vous déteniez de la drogue, cela suffit à effectuer des recherches plus approfondies. Maintenant, si vous voulez savoir où en est l'enquête, c'est à votre avocat de le demander et d'obtenir des renseignements là-dessus.